

FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE

Association loi 1901
Siège social : 28 rue Delandine
69002 Lyon

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe qui expose le changement de méthode relatif à la gestion des publications.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 19 mai 2020

Le Commissaire aux Comptes
INTERNATIONAL AUDIT COMPANY



Fabienne Hontarrede

FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE
BILAN ACTIF

page 1

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	57 340,13	49 429,56	7 910,57	0,85	14 226,12	1,43
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains	68 693,79		68 693,79	7,38	68 891,05	6,92
Constructions	404 766,32	264 300,26	140 466,06	15,09	147 583,52	14,82
Installations techniques, matériel & outillage industriels	127 288,30	124 006,12	3 282,18	0,35	5 472,73	0,55
Autres immobilisations corporelles	234 834,57	204 647,75	30 186,82	3,24	39 245,32	3,94
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	2 284,78		2 284,78	0,25	2 284,78	0,23
TOTAL (I)	895 207,89	642 383,69	252 824,20	27,15	277 703,52	27,88
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis	197 153,02	166 409,68	30 743,34	3,30	46 211,21	4,64
Marchandises	172 345,41	140 172,37	32 173,04	3,46	37 525,08	3,77
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	17 102,15	2 000,00	15 102,15	1,62	33 195,28	3,33
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 711,71		3 711,71	0,40	2 115,00	0,21
. Autres	1 170,00		1 170,00	0,13	17 932,70	1,80
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	594 719,62		594 719,62	63,87	578 019,50	58,03
Charges constatées d'avance	675,00		675,00	0,07	3 379,00	0,34
TOTAL (II)	986 876,91	308 582,05	678 294,86	72,85	718 377,77	72,12
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	1 882 084,80	950 965,74	931 119,06	100,00	996 081,29	100,00

FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE
BILAN PASSIF

page 2

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	244 064,90	26,21	244 064,90	24,50
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	90 010,82	9,67	126 694,24	12,72
Résultat de l'exercice	-86 601,87	-9,29	-36 683,42	-3,67
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation	30 489,80	3,27	30 489,80	3,06
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation	74 623,79	8,01	74 623,79	7,49
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	36 151,40	3,88	43 568,01	4,37
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL (I)	388 738,84	41,75	482 757,32	48,47
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL (II)				
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources	115 191,80	12,37	81 794,80	8,21
TOTAL (III)	115 191,80	12,37	81 794,80	8,21
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	16 512,49	1,77	25 793,80	2,59
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	185 672,09	19,94	192 231,61	19,30
Autres	102 603,42	11,02	112 371,06	11,28
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	122 400,42	13,15	101 132,70	10,15
TOTAL (IV)	427 188,42	45,88	431 529,17	43,32
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	931 119,06	100,00	996 081,29	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE
COMPTE DE RÉSULTAT

page 3

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises	44 896,18		44 896,18	22,13	57 391,27	22,99	-12 495	-21,76	
Production vendue de biens	58 146,28		58 146,28	28,66	88 983,01	35,64	-30 837	-34,64	
Prestations de services	99 811,55		99 811,55	49,20	103 290,04	41,37	-3 479	-3,36	
Montants nets produits d'expl.	202 854,01		202 854,01	100,00	249 664,32	100,00	-46 810	-18,74	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée			5 779,02	2,85	-7 228,67	-2,89	13 007	179,95	
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			233 000,00	114,86	228 000,00	91,32	5 000	2,19	
Cotisations									
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			53 000,00	26,13	12 757,60	5,11	40 243	315,46	
Autres produits			646 142,51	318,53	596 515,03	238,93	49 627	8,32	
Reprise sur provisions, dépréciations			3 723,31	1,84	22 129,82	8,86	-18 406	-83,17	
Transfert de charges			4 679,73	2,31	4 536,00	1,82	143	3,15	
Sous-total des autres produits d'exploitation			946 324,57	466,50	856 709,78	343,14	89 615	10,46	
Total des produits d'exploitation (I)			1 149 178,58	566,50	1 106 374,10	443,15	42 804	3,87	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Exédent transféré (II)									
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés			2 769,09	1,37	2 827,90	1,13	-58	-2,04	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (III)			2 769,09	1,37	2 827,90	1,13	-58	-2,04	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion			2 358,28	1,16	495,00	0,20	1 863	376,36	
Sur opérations en capital			7 416,61	3,66	5 273,11	2,11	2 143	40,64	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Total des produits exceptionnels (IV)			9 774,89	4,82	5 768,11	2,31	4 006	69,45	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 161 722,56	572,89	1 114 970,11	446,59	46 752	4,19	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-86 601,87	-42,88	-36 683,42	-14,68	-49 918	-136,07	
TOTAL GENERAL			1 248 324,43	615,38	1 151 653,53	461,28	96 671	8,39	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises			14 770,93	7,28	22 065,83	8,84	-7 295	-33,05	
Variations stocks de marchandises			5 611,45	2,77	-3 424,55	-1,36	9 035	263,87	
Achats de matières premières et autres approvisionnements					21 537,12	8,63	-21 537	-100,00	
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements									
Autres achats non stockés			261 943,53	129,13	233 464,94	93,51	28 479	12,20	
Services extérieurs			297 030,20	146,43	244 467,07	97,92	52 563	21,50	
Autres services extérieurs			260 117,67	128,23	307 057,68	122,99	-46 940	-15,28	
Impôts, taxes et versements assimilés			8 255,39	4,07	7 739,00	3,10	516	6,67	
Salaires et traitements			141 879,92	69,94	132 107,65	52,91	9 772	7,40	
Charges sociales			47 526,71	23,43	50 346,28	20,17	-2 820	-5,59	
Autres charges de personnel					2 676,00	1,07	-2 676	-100,00	
Subventions accordées par l'association									

FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE
COMPTE DE RÉSULTAT

page 4

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	32 702,76	16,12	33 119,18	13,27	-417	-1,25
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	26 710,79	13,17	3 205,29	1,28	23 505	733,39
.Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées	86 397,00	42,59	53 000,00	21,23	33 397	63,01
Autres charges	65 119,51	32,10	35 399,92	14,18	29 720	83,96
Total des charges d'exploitation (I)	1 248 065,86	615,25	1 142 761,41	457,72	105 304	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	258,57	0,13	384,23	0,15	-126	-32,80
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)	258,57	0,13	384,23	0,15	-126	-32,80
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion			2 161,90	0,87	-2 161	-100,00
Sur opérations en capital			6 345,99	2,54	-6 345	-100,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)			8 507,89	3,41	-8 507	-100,00
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	1 248 324,43	615,38	1 151 653,53	461,28	96 671	8,39
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT						
TOTAL GENERAL	1 248 324,43	615,38	1 151 653,53	461,28	96 671	8,39

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 931 119,06 E.

Le résultat net comptable est une perte de 86 601,87 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/04/2020 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de produits : ils sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Stock de revues : changement de méthode

Les revues éditées périodiquement par la Fédération Française de Spéléologie (Spelunca et Karstologia) non écoulées dans l'année de leur édition faisaient jusque-là l'objet d'une dépréciation à 100% l'exercice suivant.

Or, il a été constaté que, passée leur date de parution, elles ne généraient que de très faibles volumes de ventes.

De sorte qu'il a été décidé de :

- Ne plus inventorier ces revues à la date de clôture, et conserver comptablement le stock existant au 31/12/2018.
- Compléter leur dépréciation à 100% dès 2019.

L'incidence sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 n'a pas été chiffrée puisque les stocks n'ont pas été inventoriés mais au regard des stocks n-1, la charge complémentaire sur l'exercice peut être estimée à 12 000 €

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 895 208 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	57 046	294		57 340
Immobilisations corporelles	828 054	7 727	197	835 583
Immobilisations financières	2 285			2 285
TOTAL	887 384	8 021	197	895 208

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 642 384 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	42 820	6 610		49 430
Immobilisations corporelles	566 861	26 093		592 954
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	609 681	32 703		642 384

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Brevets, licences	15 081	12 825	2 256	de 3 à 10 ans
Gestion des licences	42 259	36 604	5 655	de 3 à 10 ans
Grottes	44 084	0	44 084	Non amortiss.
Terrains bâtis	24 610	0	24 610	Non amortiss.
Constructions	221 488	85 157	136 331	48 ans
Agencement des constructions	183 279	179 144	4 135	de 10 à 15 ans
Matériel technique	127 288	124 006	3 282	de 3 à 8 ans
Agenc. aménag. install.	158 773	144 868	13 904	de 5 à 15 ans
Matériel de transport	2 991	2 991	0	de 3 à 5 ans
Matériel de bureau	28 972	24 403	4 569	3 ans
Matériel pédagogique	19 126	7 415	11 711	de 3 à 5 ans
Mobilier	21 778	21 776	2	de 3 à 10 ans
Ouvrages bibliothèque doc.	3 196	3 196	0	10 ans
TOTAL	892 923	642 384	250 539	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.2 - Etat des créances = 24 944 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 285		2 285
Actif circulant & charges d'avance	22 659	20 659	2 000
TOTAL	24 944	20 659	4 285

3.3 - Provisions pour dépréciation = 308 582 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	285 595	24 711	3 723		306 582
Comptes de tiers		2 000			2 000
Comptes financiers					
Total	285 595	26 711	3 723		308 582

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 3 282 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	3 282
TOTAL	3 282

3.5 - Charges constatées d'avance = 675 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Etat des dettes = 427 188 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	16 512	9 393	7 119	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	185 672	185 672		
Dettes fiscales & sociales	31 848	31 848		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	70 756	70 756		
Produits constatés d'avance	122 400	122 400		
TOTAL	427 188	420 069	7 119	

4.2 - Charges à payer par postes du bilan = 23 836 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	8 700
Dettes fiscales & sociales	15 136
Autres dettes	
TOTAL	23 836

4.3 - Produits constatés d'avance = 122 400 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 202 854 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	44 896	22,13 %
Ventes de produits finis	53 326	26,29 %
Etudes	4 820	2,38 %
Prestations de services	93 529	46,11 %
Produits des activités annexes	6 283	3,10 %
TOTAL	202 854	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Au poste "Autres produits" :

- Dons : 41 568,78 €
- Cotisations 599 727.00 € dont assurances 218 414,00 €

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 3 282 E

Produits à recevoir	Montant
Disponibilités :	3 282
Banque produit à recevoir(51870000000)	3 282
TOTAL	3 282

8.2 - Charges constatées d'avance = 675 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(48600000000)	675
TOTAL	675

8.3 - Charges à payer = 23 836 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	8 700
Fournisseurs fnp(40810000000)	8 700
Dettes fiscales et sociales :	15 136
Congés à payer(42820000000)	10 673
Charges sociales/congés payés(43820000000)	3 769
Dgfp - pas(43890000000)	694
TOTAL	23 836

8.4 - Produits constatés d'avance = 122 400 E

Produits constatés d'avance	Montant
Cotis. club avance(48702000000)	9 718
Cot partenaire privilégié français (48702500000)	129
Cotis. membre club avance(48703000000)	78 029
Cotis. individuelle avance(48704000000)	4 003
Pca karstologia(48710100000)	7 519
Pca specunca(48710200000)	23 003
TOTAL	122 400

FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE

Association loi 1901
Siège social : 28 rue Delandine
69002 Lyon

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-15 du Code de commerce.

Paris, le 19 mai 2020

Le Commissaire aux Comptes

INTERNATIONAL AUDIT COMPANY



Fabienne Hontarrede